



Le rôle du SYNMA, dans le paysage gastroentérologique français, peut se scinder en deux grands pôles : corporatiste et politique. D'une part, assurer la défense des intérêts moraux et matériels de la profession et, d'autre part, participer aux politiques de santé. Ainsi, au quotidien, le SYNMA a su depuis le début :

1. Assurer une solidarité au sein de la profession sous la forme de missions d'informations, de conseils juridiques ou techniques.
2. Lutter pour se préserver de l'étatisation et du contrôle des caisses sur le système de santé.
3. Participer à la Formation Médicale Continue et à l'Évaluation des Pratiques Professionnelles des hépatogastroentérologues.

Solidarité professionnelle : Le rôle fondamental d'un syndicat reste de défendre les revenus de ses mandants, mission difficile dans un contexte de déficit chronique de l'assurance maladie, et de son aggravation brutale liée à la crise économique, mission difficile et ingrate car elle conduit à des attitudes corporatistes pourtant légitimes. Le principe d'une CCAM technique «sans actes perdants», défendu avec l'UMESPE/CSMF, a permis de sauvegarder le tarif de nos actes de base, et d'effacer les 2/3 de leur décote potentielle résultant d'une hiérarchisation injuste, issue du Pôle Nomenclature. L'effacement du dernier tiers est un objectif prioritaire, les pressions ne manquant pas pour organiser, au sein d'une enveloppe constante indépassable, des transferts financiers entre spécialités... Il faudra ensuite s'atteler au problème des actes d'utilité médicale démontrée, déjà codifiés mais non encore facturables, freins à l'amélioration des pratiques et à la stimulation du dépistage des tumeurs digestives à un stade précoce.

Notre place de consultant doit être rappelée : le SYNMA participe à l'élaboration du référentiel métier qui définit le cœur et les vastes contours de notre spécialité ; lors de la mise en place de la CCAM clinique, cela devra être acté et valorisé à son juste prix. Nous devons nous approprier les nouvelles technologies d'explorations digestives complémentaires ou concurrentes et ne pas accepter que notre spécialité en soit exclue ; c'est au sein de l'UMESPE que nous saurons nous faire entendre. Nous resterons également très vigilants à la prise en charge financière de ces nouvelles technologies et à la valorisation des actes médicaux qui y sont liés (capsule, marqueurs non invasifs de fibrose...). Parallèlement, nous devons vous soutenir dans votre pratique quotidienne :

- en établissement : un pôle juridique va être développé pour vous soutenir et vous conseiller vis-à-vis de vos directeurs d'établissement, sur les problèmes du matériel d'endoscopie, de vos contrats fragilisés par certaines dispositions de la loi HPST, tout comme l'espace de liberté tarifaire. Nous restons vigilants, par ailleurs, sur l'évolution du tarif des GHS qui peut être délétère pour notre activité endoscopique, même si nous ne pouvons participer directement à leur négociation qui relève de la FHP.

- pour les assurances RCP : nous avons initié une rencontre avec les assurances pour élaborer une défense conjointe lors de dossiers complexes, et adapter les propositions tarifaires.

Acteur de la politique de santé publique : Dès sa création, le SYNMA s'est fortement impliqué dans la FMC puis l'EPP qui sont devenues des objectifs majeurs en terme de santé publique et qui, demain, seront des éléments conditionnant votre exercice. C'est ce qui légitime l'implication du SYNMA dans leur promotion au travers, en particulier, de la FMC-HGE et du Collège EPP-HGE. Avec la mise en place du Développement Professionnel Continu restructurant FMC et EPP, nous continuerons à revendiquer le rôle fondamental du SYNMA dans son organisation, ce d'autant qu'une partie de son financement proviendra de nos cotisations sociales ; la rédaction et la mise au point des outils relèvent, bien sûr, de nos sociétés savantes. Nous continuerons, par l'intermédiaire du Collège EPP-HGE, de vous proposer des actions et des outils intégrés à votre exercice quotidien, source d'amélioration effective de vos pratiques. Véritable plaque tournante de la profession qui, historiquement, a tissé un relationnel fort avec les pouvoirs publics, tutelles, ministères, AFSSAPS, HAS et les autres syndicats de médecins libéraux (CSMF, UMESPE), le SYNMA développera ses relations avec la FHP et les syndicats hospitaliers, les sociétés savantes et les associations professionnelles : sa participation à la FSMAD (structure de change et d'harmonisation) en est témoin.

Le nouveau Bureau du SYNMA est à votre écoute et à votre disposition. Il a besoin de dynamiser ses relais dans les régions pour favoriser les échanges et faire passer les messages car même, et surtout, à l'heure de l'Internet, seule une équipe soudée est le garant de la réussite, et les hommes sont indispensables pour porter les projets et idées. Que soient remerciés ici Jean-François Rey et Jacques Corallo qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour défendre uniquement vos intérêts et ceux de la profession. Le rôle surexposé de Président ou de Secrétaire est source parfois de conflit ou d'incompréhension mais, au final, comme dans toute compétition, dans le respect mutuel, seul le résultat compte et votre nouvelle équipe s'attachera à maintenir un SYNMA représentatif, écouté et incontournable.

Docteur Thierry HELBERT
Président du SYNMA
Juin 2009